



Texdecor - Casamance
2, rue d'Hem
59780 WILLEMS
France

Votre message du
13-01-2022

Votre référence

Date
07-02-2022

Rapport d'analyse 22.00253.23

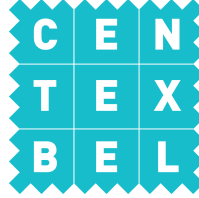
Essais demandés :

IMO - 2010 FTP Code Annex 1 - Fire test procedures - Part 8 **Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - cigarette en combustion**
IMO - 2010 FTP Code Annex 1 - Fire test procedures - Part 8 **Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - Flamme équivalente à une allumette**

Echantillon id	Informations données par le client	Date de réception
T2200858	référence 3280	13-01-2022

Gina Créelle
Responsable de la commande de tests

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans permission écrite de Centexbel.
Les résultats d'analyse valent pour les échantillons reçus. Centexbel n'est pas responsable de la représentativité des échantillons.
Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.



Référence: T2200858 - référence 3280

OMI meubles rembourrés

Informations données par le client

Genre de meubles

Siège

Tissu

Composition

100% polyester FR - FR by nature

Structure

Plein

Nombre de fils - chaîne

NA

Nombre de fils - trame

NA

Titre du fil - chaîne

NA

Titre du fil - trame

NA

Épaisseur en mm

1

Poids g/m²

425

Couleur

Noir

Tissu à base de fibres ignifugée dans la masse

oui



Référence: T2200858 - référence 3280

Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - cigarette en combustion

Date de la fin de l'essai	07-02-2022
Norme appliquée	IMO - 2010 FTP Code Annex 1 - Fire test procedures - Part 8
Déviaton de la norme	-
Conditionnement	23°C, humidité relative 50%
Rembourrage	SB 36140 (Recticel) - mousse ignifugée - $\pm 36 \text{ kg/m}^3$
Dimension des éprouvettes	800 mm x 650 mm x 1 mm
Masse (g/m^2)	477

Source d'ignition : cigarette en combustion avec les caractéristiques suivantes

Longueur: $(70 \pm 4) \text{ mm}$

Diamètre: $(8.0 \pm 0.5) \text{ mm}$

Masse: $(0.95 \pm 0.15) \text{ g}$

Vitesse de combustion: $(11.0 \pm 4.0) \text{ min} / 50 \text{ mm}$

	1	2
Critères de combustion		
Combustion évoluant dangereusement	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non
Combustion jusqu'aux extrémités	non	non
Combustion a travers toute l'épaisseur	non	non
Combustion pendant plus de 1 heure	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non
Critères d'inflammation		
Inflammation	non	non
Observations complémentaires		
Distance maximale détruite à partir de la source d'inflammation (mm)	5	10
	non-allumage	non-allumage

Conclusion Répond aux exigences

Les résultats d'essai suivants s'appliquent uniquement au comportement des matériaux dans des conditions d'essai particulières de cette norme; il ne sont pas considérés en tant que seul critère pour évaluer pleinement le risque d'inflammabilité de ce matériau à l'usage.



Référence: T2200858 - référence 3280

Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - Flamme équivalente à une allumette

Date de la fin de l'essai	07-02-2022
Norme appliquée	IMO - 2010 FTP Code Annex 1 - Fire test procedures - Part 8
Déviaton de la norme	-
Conditionnement	23°C, humidité relative 50%
Rembourrage	SB 36140 (Recticel) - mousse ignifugée - $\pm 36 \text{ kg/m}^3$
Dimension des éprouvettes	800 mm x 650 mm x 1 mm
Masse (g/m^2)	477
Temps d'application de la flamme (s)	20

	1	2
Critères de combustion		
Combustion évoluant dangereusement	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non
Fumées/chaleur/incandescence plus de 120 s	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non
Critères d'inflammation		
Combustion évoluant dangereusement	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non
Inflammation > 120 s	non	non
Persistance de flamme (s)	0	1
Observations complémentaires		
Incandescence résiduelle (s)	0	0
Distance maximale détruite à partir de la source d'inflammation (mm)	30	30
	non-allumage	non-allumage

Conclusion Répond aux exigences

Les résultats d'essai suivants s'appliquent uniquement au comportement des matériaux dans des conditions d'essai particulières de cette norme; il ne sont pas considérés en tant que seul critère pour évaluer pleinement le risque d'inflammabilité de ce matériau à l'usage.